

#Conseils**Se protéger des arnaques de dépannage à domicile** **57%**

C'est le nombre d'anomalies qui ont été constatées auprès d'établissements de dépannage à domicile. Souvent appelés pour des situations d'urgence, ces professionnels frauduleux profitent des circonstances pour tromper le consommateur. Les infractions sont nombreuses et régulièrement des plaintes sont reçues concernant ces pratiques malhonnêtes. (Baromètre DGCCRF 2014)

Nous allons vous aider, afin que vous puissiez anticiper et vous protéger à l'avenir, contre ces pratiques frauduleuses, qui touchent un grand nombre de ménages.

Suivez ci-dessous nos conseils précieux pour éviter au maximum les différentes pratiques malhonnêtes et n'hésitez pas à les partager dans votre entourage.

**Les 8 bonnes pratiques à adopter**

Ne faites pas confiance aux prospectus publicitaires, déposés dans votre boîte aux lettres, avec une apparence officielle, comme un drapeau français, un logo de la police... Il ne faut en aucun cas contacter ces entreprises.



Favorisez les réseaux de professionnels (fédérations), les professionnels indiqués par vos proches, qui ont déjà eu l'occasion de les solliciter.

À la suite de ces différentes recherches, vous devez **constituer vous-même votre propre liste** en regroupant tous les **numéros d'urgence**.

Ne pas accepter les réparations au motif qu'elles seront **couvertes par votre compagnie d'assurance**.



Pour les dépannages d'urgence : Vous ne devez **accepter que les interventions en lien avec l'urgence**, tout autres chantiers supplémentaires peuvent être **réalisés ultérieurement**.



Avant qu'un dépanneur n'intervienne, **renseignez-vous sur les tarifs et demandez un devis** bien détaillé des prestations. **Ne signez pas** de propositions qui vous semblent excessives.

→ L'établissement d'un **devis est obligatoire** pour les professionnels.

N'acceptez pas un devis avec un montant trop important ou mal renseigné, en cas de doute contactez un autre professionnel.

Conservez les pièces remplacées ou qui ont été indiquées comme défectueuses après l'intervention.

Si vous avez rencontré des problèmes avec une entreprise, signalez-le sur signal.conso.gouv.fr

«FAITES-VOUS DÉPANNER PAS ARNAQUER», DGCCRF

En cas de doute, appelez-nous au **09 70 80 92 12** Service gratuit + prix appel afin de confirmer un rendez-vous et connaître le nom du technicien qui interviendra dans votre logement

Pour souscrire à un contrat d'entretien en toute sérénité

Cliquez ici pour prendre contact dès maintenant 